

**2<sup>ème</sup> Journée Nationale du Réseau « Égalité » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche\***

**Jeudi 25 juin 2015 10h00 - 18h30**

Mesdames et Messieurs,

Il y a parfois des habitudes avec lesquelles on se sent bien. C'est le cas de ce rendez-vous désormais annuel des chargés de mission et référents égalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Et je voudrais évidemment remercier l'université de Rennes 2 qui vous accueille aujourd'hui pour une journée qui je l'espère sera pour toutes et tous très riche. J'en profite pour lancer auprès de vous un appel à candidatures...la 3<sup>ème</sup> édition de vos rencontres se tiendra en juin 2016 et toutes les bonnes volontés peuvent s'exprimer !

Prendre de bonnes habitudes...Cela ne veut évidemment pas dire s'installer dans la routine... Et précisément, cette journée doit marquer un changement de méthode pour nous tous : je souhaite que ce temps de réflexion collective nous permette de préparer la feuille de route ministérielle pour l'égalité de l'an prochain.

Ce sera une feuille de route partagée avec vous. Et c'est bien naturel, le changement, il se fait et se construit dans vos établissements sur le terrain et il doit donc se penser avec nous en amont.

Je compte donc sur vous pour que nous puissions valoriser vos initiatives, mutualiser les expériences, élever notre niveau d'exigence collective en tirant le parti des meilleures pratiques dans vos établissements.

J'ai toujours défendu pour l'égalité une approche que l'on peut résumer sous le titre de « clause de la nation la plus favorisée » bien connue des économistes. Il faut que l'excellence des initiatives soit le moteur collectif de nos avancées et de notre capacité de progrès par l'exemplarité. La feuille de route 2016 que j'arrêterai à l'automne avec le secrétaire d'Etat, Thierry MANDON devra en être le reflet.

Nous avons jusqu'au mois d'octobre pour travailler ensemble cette feuille de route, qu'elle soit notre feuille de route à tous. Je la présenterai au COMEGAL à la fin octobre très certainement.

Au-delà de cette démarche globale, je souhaiterais revenir sur deux points particuliers sur lesquels nous devons avancer :

**Tout d'abord la valorisation des travaux de recherche de vos établissements sur le genre.** Ces travaux représentent un levier essentiel pour l'action publique en faveur de l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Je sais ces travaux riches et diversifiés : nous devons leur donner plus de visibilité et nous devons aussi collectivement nous assurer que les résultats de ces recherches sont bien utilisés pour la formation initiale et continue à l'égalité entre les femmes et les hommes des futurs enseignants.

Je pense évidemment aux ESPE. J'ai inscrit dans la feuille de route 2015 des mesures spécifiques qui visent à suivre les formations à l'égalité des sexes et à la lutte contre les discriminations dans les ESPE, ainsi qu'à accompagner les ESPE dans le développement d'outils pédagogiques adaptés à la formation des enseignants et des personnels éducatifs à l'ensemble de ces questions.

Pour ce faire j'ai besoin de vos éclairages.

Je souhaite partager avec les directions des ESPE un premier état de lieux de ces formations et identifier les indicateurs les plus probants pour les analyser dans la durée.

Nous verrons la forme que cela doit prendre mais ce travail collectif devra être réalisé au-delà des ESPE, en lien avec les associations et réseaux d'enseignants chercheurs qui travaillent sur la thématique « genre, égalité, éducation et formation » dans les ESPE et en dehors, et avec l'ensemble des chargés de mission concernés.

En tant que responsables de la mise en œuvre d'une politique transversale en faveur de l'égalité femmes-hommes, votre mission est aussi celle d'un suivi des formations à l'égalité dispensées dans l'ESPE de votre académie.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces formations, une cartographie de l'offre de formation supérieure à l'égalité est indispensable : le recensement national des recherches sur le genre établi par le CNRS est un outil incontournable pour l'élaboration de cette cartographie. Des mesures sont à l'étude afin d'assurer

l'actualisation de ce recensement et mettre en avant les enseignements dispensés au sein des Master « genre » en France. Votre action est primordiale car la promotion de l'offre de formation de votre établissement contribuera à compléter la carte nationale des enseignements et recherches sur le genre.

Je souhaite que vous puissiez débattre de cela au cours de la journée et qu'à partir de là, chacun d'entre vous puisse faire remonter à mon administrations vos pratiques d'échange avec les ESPE et la situation au regard de l'enseignement l'égalité entre les femmes et les hommes.

J'insiste un peu sur ce point : nous ferons un bilan en novembre des outils pour l'égalité filles-garçons à l'école ; ce doit être un temps de valorisation des innovations sur la formation initiale et continue sur la manière dont les travaux de recherche irriguent le tronc commun des ESPE mais aussi les disciplines enseignées dans les établissements de formation. Je laisse le soin à l'équipe du ministère de vous préciser cela.

Bien sûr, tout ce qui sera fait dans la formation initiale pourra irriguer la formation continue des enseignants et l'ensemble de la politique que nous avons mise en place depuis 2012 pour construire un continuum de formation à l'égalité, de la maternelle au doctorat.

Bien sûr aussi, les résultats de la recherche scientifique sur le genre doivent nourrir les politiques d'égalité au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La formation à l'égalité des cadres dirigeants de l'établissement est une de vos priorités : il s'agit d'une mesure essentielle pour créer les conditions de la prise en compte de la question de l'égalité femmes-hommes dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines. N'hésitez pas à nous faire remonter vos bonnes pratiques, je les valoriserai personnellement au niveau national.

J'en viens au second point de mon propos : des responsables d'établissement et des dirigeants formés à l'égalité des sexes et à la lutte contre les discriminations, c'est évidemment un atout pour promouvoir dans vos établissements des mesures contre le harcèlement sexuel et l'homophobie.

À la rentrée prochaine, une campagne de communication contre l'homophobie à l'université sera lancée en lien avec une campagne de communication à l'école. Nous n'avons qu'un seul message : le MENESR ne tolère pas la banalisation du harcèlement sexuel ni son impunité.

L'action de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel a été amplifiée : le MENESR a contribué au financement de l'enquête nationale Violences et Rapports de genre (VIRAGE). Certaines universités participent déjà au volet de l'enquête VIRAGE-université qui permettra de mesurer l'ampleur du harcèlement sexuel dans le monde académique. Je vous invite vraiment à œuvrer pour que vos établissements intègrent cette enquête.

Nous devons avancer de concert : aujourd'hui même, la circulaire de 2012 sur le harcèlement sexuel mise à jour sera présentée aujourd'hui au CHSCT du ministère. Elle précise les grandes étapes de la procédure disciplinaire ; elle intègre le dispositif introduit par la loi du 4 août 2014 permettant l'examen des poursuites par une autre section disciplinaire ; elle insiste sur les mesures conservatoires à prendre pour préserver les victimes. Enfin, elle détaille un protocole d'action ainsi que votre rôle.

Vous êtes la cheville ouvrière d'un processus de prévention et de traitement qui, pour être efficace, doit se fonder sur une approche globale et pluridisciplinaire.

Travaillez en lien avec l'ensemble des acteurs pertinents (service des RH, service juridique, médecin de prévention, services sociaux, organisations syndicales...), appuyez-vous sur l'expertise des spécialistes des questions liées aux violences de genre... Sollicitez mon administration pour des exemples, des références, pour des outils aussi de communication.

Vous le savez mieux que moi, il y a une très forte attente sur ce sujet ; une attente des étudiants, une attente collective de l'ensemble de la société. Ces changements de pratiques seront aussi un élément du changement d'image et un sujet de valorisation de la qualité de vie dans les établissements, appréciés de tous les usagers, personnels et étudiants.

Certes, il s'agit d'une lourde charge. Votre position est parfois inconfortable. Mais soyez assuré-e-s que je serai à chaque fois à vos côtés. Vous pouvez compter sur la mobilisation de mon administration à vos côtés et sur mon soutien.

Pour remplir cette mission délicate, outre le guide « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche » publié par le CLASCHEs grâce au soutien du ministère, vous disposez d'un vademecum pour la mise en place des cellules spécifiques de veille et d'orientation.

Ce vademecum a été élaboré par l'ANEF, la CPED et le CALSCHEs et il sera largement diffusé à partir de septembre 2015. Je vous invite à vous l'approprier, afin de mettre en place dans vos établissements le dispositif le plus adapté à la prévention et au traitement de réalités très complexes.

Je souhaite poursuivre la collaboration féconde entre les services de l'administration centrale et les associations engagées sur le terrain. Il s'agit de définir ensemble un référentiel national des formations à la prévention et au traitement du harcèlement sexuel. Les principaux opérateurs du ministère en matière de formation, qui sont l'ESEN et l'AMUE, ont été saisis à cet effet.

La formation au droit disciplinaire et à l'accompagnement des victimes notamment est une des priorités de l'engagement de vos établissements pour la lutte contre le harcèlement sexuel.

Un dernier point pour conclure. Par leurs missions mêmes, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont des lieux de progrès et d'innovation. Cette culture là doit être au service de l'égalité. Cela tient à la politique de l'établissement que vous conduisez dans ce domaine. Mais cela tient aussi au partenariat que vous constituerez avec tous les acteurs de l'égalité dans vos territoires.

Restez en permanence ouverts sur l'extérieur. Au plan académique comme au plan régional, les chargé-e-s de mission à l'égalité des rectorats et les délégués régionaux aux droits des femmes et à l'égalité sont vos interlocuteurs privilégiés.

Les initiatives communes, en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité des filières notamment, sont multiples : appuyez-vous aussi sur les services de l'administration centrale pour les valoriser.

Voilà quelques mots pour stimuler vos réflexions, pour vous donner les orientations de l'ambition qui doit être la nôtre. Je connais votre investissement

personnel et professionnel sur cette question et vous en remercie très sincèrement.

Regardez quel chemin parcouru en 3 ans. Il est considérable, dans les esprits, et dans les faits. Nous devons mieux faire connaître cela car cela démultipliera nos actions et la perception des observateurs que l'enseignement supérieur et la recherche est devenu un des acteurs majeurs de l'égalité !

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente journée de travail et j'attends avec impatience le retour de vos discussions.

Je vous remercie

Najat VALLAUD-BELKACEM